

**CHAMOSON-CHIPPI** Les juges fédéraux disent non à une ligne électrique enfouie dans la plaine du Rhône. La solution serait trop chère pour un coteau qu'ils n'estiment pas digne de protection.

# La ligne sera aérienne, dit le TF

JEAN-YVES GABBUD

Le Tribunal fédéral (TF) a tranché. Dans un arrêt du 13 mai rendu public hier, il a rejeté les recours contre la construction d'une ligne électrique aérienne à très haute tension entre Chamoson et Chippis.

Le TF déclare que «la pondération des intérêts fait pencher, dans le cas particulier, en faveur d'une ligne aérienne».

Les juges fédéraux donnent raison au Tribunal administratif qui, avant lui, s'était prononcé en faveur de la ligne aérienne. Les deux instances judiciaires évoquent «la nécessité et l'urgence de la construction de la nouvelle ligne». Le TF souligne le fait que «les juges administratifs ont procédé à un examen approfondi des possibilités de variantes câblées en s'appuyant sur des expertises émanant de spécialistes reconnus ainsi que sur les avis des autorités compétentes, desquels il ressort sans équivoque qu'un câblage – total ou partiel – de la ligne contestée n'est pas opportun.»

Même un enfouissement partiel de la ligne sur 10 km ne trouve pas grâce aux yeux des juges. Ils trouvent que les coûts seraient «disproportionnés», compte tenu du fait que le coteau de Salins n'est pas un site protégé et qu'il est déjà surmonté d'une ligne 220 kV qui sera démontée lors de la création de la ligne de 380 kV.



La nécessité de réaliser rapidement la ligne électrique à très haute tension a pesé dans la balance du TF, tout comme le coût supplémentaire de la version enfouie. BITTEL/A



COMMENTAIRE

JEAN-YVES GABBUD  
RÉDACTEUR EN CHEF  
ADJOINT

## Le Valais perd sur toute la ligne

C'est le même juge fédéral Jean Fonjallaz qui a présidé la cour ayant donné raison à Helvetia Nostra dans la manière d'interpréter l'initiative Weber et celle qui a donné sa bénédiction à la construction d'une ligne électrique aérienne sur le coteau valaisan.

D'un côté, la nature mérite d'être préservée de manière absolue et tant pis pour l'économie valaisanne. De l'autre, tant pis pour le coteau valaisan, il faut veiller aux intérêts économiques des électriciens.

Incohérence? Pas du tout. Dans les deux cas, les intérêts de la population locale sont bafoués au bénéfice d'intérêts supérieurs. D'ailleurs les juges fédéraux laissent déjà entendre qu'à Finges la situation est différente. Là, vivent des grenouilles.

Dans ce dossier, il ne reste qu'un espoir, très mince. Il est politique. Swissgrid, à qui incombe désormais la construction de la ligne électrique, pourrait faire du Valais un projet pilote. Un rêve... ●



«Maintenant ce dossier se trouve dans les mains politiques de notre canton.»

GÉRARD GILLIOZ PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SAUVEGARONS LE COTEAU

### Opposants fâchés

Les opposants à la ligne aérienne, Bertrand Zufferey et Gérard Gillioz en tête, sont fâchés. Ils estiment que cette décision «va mettre à genoux l'économie touristique cantonale». Ils rappellent que, selon les experts, la ligne enfouie aurait permis de réduire de 20% les pertes liées au transport de l'électricité. ●